



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DOSSIER DE PRESSE

Numérique du quotidien : outiller et former les aidants numériques



Sommaire

Édito	3
France Relance : une mobilisation inédite en faveur de l'inclusion numérique	4
France Relance en faveur des aidants numériques	5
Des mesures qui s'inscrivent dans le cadre d'un travail partenarial sur la formation des médiateurs et aidants numériques	6
Sécuriser le « faire pour le compte de » : la généralisation du service public numérique Aidants Connect	6
Généraliser l'outil PIX au bénéfice de tous les acteurs de la médiation numérique	9
Un partenariat entre l'ANCT et l'OPCO Uniformation pour inciter les médiateurs et aidants numériques à se former à l'accompagnement des publics sur le numérique	11
Un partenariat entre l'ANCT et l'Union Nationale des Centre communaux ou intercommunaux d'action sociale (UNCCAS) pour inciter les CCAS à former leurs agents et leur encadrement aux enjeux et pratiques de l'inclusion numérique	12



Jacqueline Gourault

Ministre de la Cohésion des territoires
et des Relations avec les collectivités territoriales



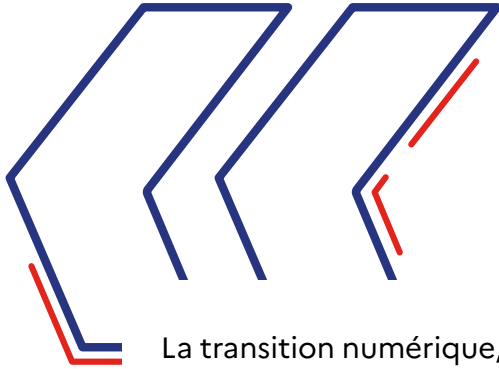
Bruno Le Maire

Ministre de l'Économie,
des Finances et de la Relance



Cédric O

Secrétaire d'État
chargé de la Transition numérique
et des Communications électroniques



La transition numérique, qui bouleverse notre société et notre quotidien, doit être accompagnée pour qu'elle soit une réelle opportunité pour chacun. Relever ce défi, à l'heure où près de 13 millions de Français sont encore éloignés du numérique, exige d'avancer avec des mesures concrètes : il s'agit d'une part de mieux former celles et ceux qui le peuvent en augmentant le nombre de professionnels formateurs et d'autre part de mieux accompagner, au plus proche de chez eux, ceux qui ne peuvent pas être formés en outillant et en formant les aidants.

Le Plan France Relance au service de l'inclusion numérique répond à cette problématique. D'abord, en déployant 4000 Conseillers numériques France Services. La mobilisation, aux côtés de l'État, des collectivités territoriales et des acteurs locaux nous permettra à l'été d'avoir 1000 premiers Conseillers sur le terrain.

Ensuite, le Gouvernement déploie des mesures au service des aidants et des médiateurs. Certains ne sont pas des spécialistes du numérique. Pourtant, ils doivent répondre quotidiennement à des demandes liées aux démarches en ligne souvent urgentes. Les travailleurs sociaux, agents de guichet de service public, secrétaires de mairie, ils sont notre première ligne de l'inclusion numérique. D'autres sont déjà des professionnels du numérique. Ils sont médiateurs ou animateurs dans un espace public numérique, une bibliothèque, un centre

social... Ils sont l'exemple sur lequel nous avons imaginé et construit notre initiative de Conseillers numériques France Services. Ils exercent un métier précieux, au service de l'émancipation de tous qu'il est temps de reconnaître et de valoriser.

À tous ces professionnels, nous consacrons 10 millions d'euros et concrétisons des initiatives travaillées avec eux et attendues d'eux : généralisation du service Aidants Connect pour sécuriser le fait de faire pour le compte d'un usager une démarche administrative, formation au numérique, déploiement de PIX pour détecter les fragilités numériques mais aussi pour accompagner un parcours d'initiation au numérique, incitation aux formations aux enjeux de l'accompagnement numérique (évaluer les besoins d'accompagnement des publics, adopter la bonne posture d'accompagnement, connaître les règles juridiques de protection des données personnelles, etc.).

Ils sont un maillon essentiel en accompagnant les dizaines de milliers d'utilisateurs en difficulté avec le numérique. Chaque jour, ils résolvent une urgence, permettent à des gens de régler une situation problématique tout en leur offrant des clés pour mieux approprier l'outil numérique. Bref, ils changent la vie des gens. Le soutien financier et structurel apporté aujourd'hui par l'État leur permettra d'exercer au mieux leur mission au service des Françaises et Français.



France Relance : Une mobilisation inédite en faveur de l'inclusion numérique

Rapprocher le numérique du quotidien des Français, partout, c'est l'ambition de la mobilisation historique en faveur de l'inclusion numérique dans le Plan France Relance.

L'objectif est simple : mieux accompagner les Français en déployant sur le terrain plus de professionnels, en équipant les lieux de proximité et en outillant et en formant les aidants en première ligne.

Grâce à ce plan de 250 millions d'euros, le Gouvernement agit sur trois axes :

AXE 1 | Recruter, former et déployer 4 000 Conseillers numériques France Services qui proposeront des ateliers d'initiation au numérique au plus proche des Français – 200M€

L'État finance la formation et l'activité de 4 000 Conseillers numériques France Services accueillis par des collectivités territoriales et les acteurs privés associatifs ou relevant de l'économie sociale et solidaire.

Ils seront formés au préalable de leurs activités et en continu afin d'offrir des services de qualité aux Français

accompagnés mais aussi de préparer la pérennisation de leurs missions au-delà des 2 ans financés par l'État.

Les 1 000 premiers Conseillers seront recrutés d'ici l'été.

AXE 2 | Mieux équiper les structures de proximité – 40M€

L'État finance l'équipement des structures de proximité qui proposent des activités numériques (mallettes pédagogiques, mobilier, etc.). Cela afin de soutenir l'intervention des Conseillers numériques et des aidants formés, en rendant visibles et plus attractives ces solutions de proximité.

Un concours de design a été lancé en février pour que des designers français imaginent et conçoivent des kits modulaires et déployables partout sur le terrain.

AXE 3 | Outiller et former les médiateurs et les aidants numériques – 10M€

De nombreux professionnels non spécialistes du numérique sont en première ligne pour répondre aux besoins d'accompagnement numérique des personnes en difficulté. C'est le cas des travailleurs sociaux, des secrétaires de mairie, des médiateurs sociaux, etc.

Des médiateurs numériques agissent déjà pour permettre aux Français de mieux s'approprier les outils numériques du

quotidien. L'arrivée des Conseillers numériques va doubler le nombre de professionnels. Ceux qui sont déjà sur le terrain pourront bénéficier des dispositifs de formation et de professionnalisation lancés pour les Conseillers numériques.

10 millions d'euros sont consacrés à tous ces professionnels, pour les outiller et les former.

Nous appelons « aidants numériques » les professionnels de l'accès aux droits et aux services publics, dont les pratiques sont bouleversées par la dématérialisation des canaux d'accès aux droits et aux services publics (les travailleurs sociaux, les agents en charge des missions d'accueil, d'information, d'orientation et d'appui à l'accès aux droits des usagers des services publics, ...). Ils sont en première ligne face aux usagers en difficultés avec le numérique alors que l'accompagnement des publics dans leurs usages numériques ne constitue pas toujours le cœur de leurs missions.

France Relance en faveur des aidants numériques, c'est :



- ✓ Une enveloppe de 10 millions d'euros



- ✓ La mise en place de formations certifiantes et non certifiantes pour les aidants et médiateurs numériques, financées par l'État



- ✓ Le déploiement généralisé d'Aidants Connect, service public numérique qui sécurise le fait qu'un aidant réalise une démarche pour le compte d'un usager

• Le déploiement généralisé d'Aidants Connect

Aidants Connect est un service public numérique qui sécurise le fait qu'un aidant professionnel réalise pour le compte d'un usager une démarche administrative. Le Plan France Relance permet de généraliser son utilisation dans les différentes structures de proximité : France Services, médiathèques, espaces publics numériques, guichets de services publics de proximité, centres d'insertion et les structures d'aide juridictionnelle, etc. **Au-delà de ce service, l'État finance également la montée en compétences numériques de ces aidants, en partenariat avec les organisations compétentes.** Leur rôle est crucial pour faire avec ou à la place de certaines personnes très éloignées mais aussi pour orienter ceux qui souhaiteraient se former vers les Conseillers numériques.

• Des formations financées par l'État pour les aidants et médiateurs numériques

L'État répond à l'urgence de mettre en place une offre de formation adaptée à chaque type de professionnels, pour leur permettre d'accompagner les personnes en difficulté avec le numérique dans les meilleures conditions. **Cette offre de formation s'inscrit dans le cadre d'un parcours de professionnalisation de ces aidants, adossé à une valorisation des compétences et/ou une certification.**

Plusieurs mesures sont aujourd'hui lancées :

- ✓ **L'entrée de l'ANCT au Groupement d'intérêt public Pix** permettant d'accompagner la montée en compétences numériques et la certification des médiateurs et aidants numériques, mais aussi d'outiller les professionnels dans l'accompagnement des publics sur leurs usages numériques. **Engagement financier de l'État de 2,3M€ ;**
- ✓ **Une convention de partenariat entre l'OPCO Uniformation et l'ANCT** permettant la mise en place de mesures financières incitatives à l'achat de formations pour 2000 professionnels rattachés à cet organisme de formation (médiateurs et aidants numériques). **Engagement financier de l'État de 2,6M€ ;**
- ✓ **Une convention de partenariat entre l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale (UNCCAS) et l'ANCT** permettant notamment le financement de la formation des agents et de l'encadrement des CCAS aux enjeux et pratiques de l'inclusion numérique. **Engagement financier de l'État de 500 000€.**



Des mesures qui s'inscrivent dans le cadre d'un travail partenarial sur la formation des médiateurs et aidants numériques

Les mesures annoncées aujourd'hui sont l'aboutissement de travaux menés depuis début 2020 afin de répondre au double enjeu d'une part de valorisation des métiers de la médiation et de l'aide numériques et d'autre part de développement des compétences des médiateurs et aidants numériques professionnels.

Les principales recommandations de ces travaux ont pour ambition de renforcer l'offre de formation, sa cohérence et son accessibilité. Elles sont toutes détaillées dans un rapport remis au Secrétaire d'État chargé de la Transition numérique.

Pour en savoir +

Un [rapport](#) présente l'état des lieux de la formation et détaille des recommandations pour trois types de professionnels :

- 1- les médiateurs numériques ;
- 2- les travailleurs sociaux ;
- 3- les agents publics en charge de l'accueil, l'information, l'orientation et l'appui aux démarches des usagers.

Sécuriser le « faire pour le compte de » : la généralisation du service public numérique Aidants Connect

Le Gouvernement lance la généralisation du service Aidants Connect.

Aidants Connect vise à sécuriser l'accompagnement d'usagers par des aidants professionnels sur la réalisation de leurs démarches administratives en ligne.

Le numérique a souvent bouleversé le travail de ces aidants sans que ceux-ci soient sécurisés et formés à appréhender ces nouveaux outils dans leur quotidien professionnel.

Désormais incubé au sein de l'Incubateur des Territoires de l'ANCT, ce service numérique s'adresse **aujourd'hui aux professionnels de l'accompagnement**, qu'il s'agisse d'agents France Services, de travailleurs sociaux, d'agents publics d'accueil, de médiateurs numériques, etc.

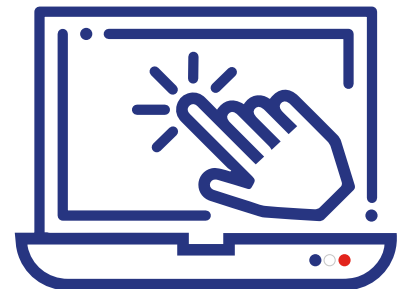


Alizée Colombe - Asoft
Association de médiation numérique à Nyons

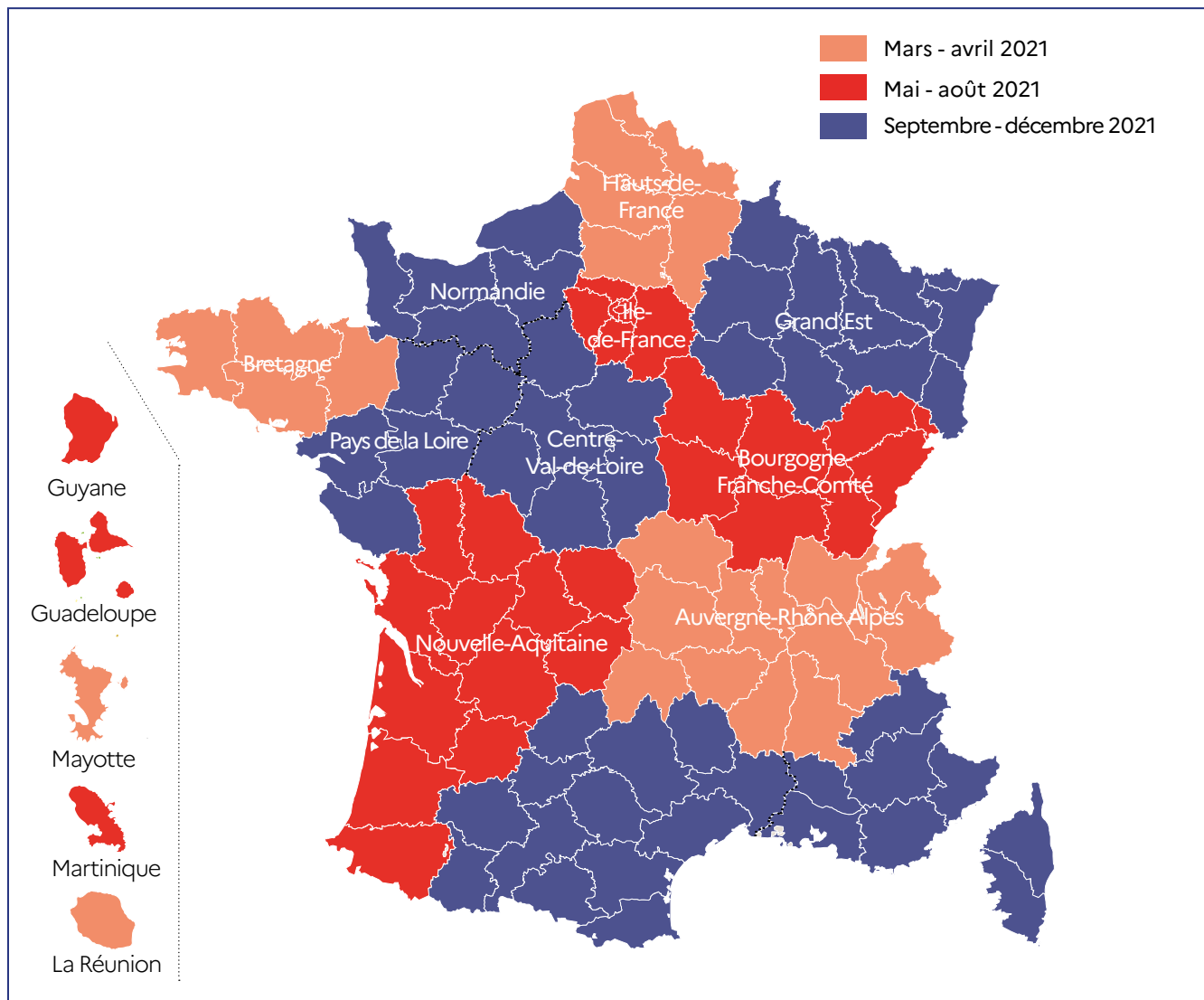
Aidants Connect est pour moi un outil formidable qui me permet de réaliser mon travail beaucoup plus facilement et sereinement. Ce service novateur rassure les gens et protège les aidants. Les mots de passe ne sont plus stockés par les accompagnants et un cadre de confiance est instauré. Les démarches sont aussi réalisées plus rapidement. En ces temps difficiles, Aidants Connect m'est devenu indispensable. »



**Aidants
Connect**



Après une expérimentation menée en 2020 (et contrainte par la crise sanitaire), la généralisation du service va s'effectuer par vagues territoriales selon le calendrier suivant :



RETOURS EN CHIFFRES SUR L'EXPÉRIMENTATION

20

structures formées dans l'expérimentation du service

60

aidants ayant un compte actif sur le service

343

mandats créés sur le service

3

accompagnements (en moyenne) effectués par usager grâce au service

11%

des mandats réalisés à distance sur les 6 derniers mois

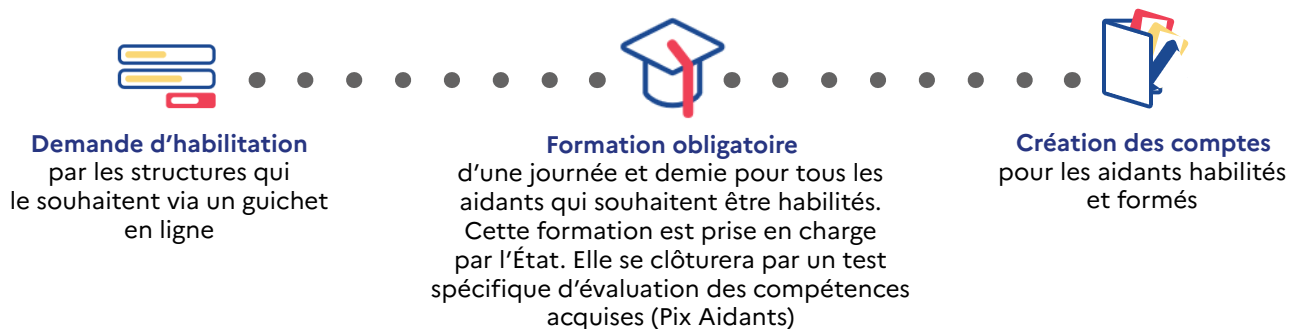
247

mandats conclus sur le périmètre « Travail »

149

mandats conclus sur le le périmètre « Transports (ANTS) »

Le déploiement d'Aidants Connect s'effectuera en suivant les étapes suivantes :



Zoom sur les modules de la formation qui seront dispensés aux aidants

- Pouvoir diagnostiquer les besoins d'accompagnement de son public ;
- Adopter la bonne posture vis-à-vis d'un usager lors de l'accompagnement ;
- Pouvoir utiliser « FranceConnect » et en maîtriser l'usage ;
- Pouvoir accompagner un usager dans l'utilisation de ce service ;
- Pouvoir accompagner un usager dans la création et la gestion d'une adresse mail ;
- Comprendre les enjeux liés à la manipulation de données personnelles d'usagers et plus largement les enjeux liés à l'application du Règlement général sur la protection des données (RGPD) ;
- Maîtriser l'utilisation du service Aidants Connect (double authentification, systèmes OTP, principe de mandat, etc.) ;
- Connaître l'ensemble des dispositifs d'inclusion numérique pilotés par le programme Société Numérique

À partir du 15 mars 2021, toute structure souhaitant être habilitée peut le faire via le guichet d'habilitation en ligne, disponible à l'adresse suivante :

<https://aidantsconnect.beta.gouv.fr/habilitation>

Aller + Loin

Pour les collectivités territoriales qui souhaitent rendre possible l'utilisation d'Aidants Connect sur l'ensemble de leurs services/démarches en ligne, elles peuvent bénéficier d'un soutien financier de l'État de 5000€ pour intégrer un bouton FranceConnect sur leurs sites, ce qui leur permettra automatiquement de bénéficier du service Aidants Connect. Toutes les informations ici :

<https://france-reliance.transformation.gouv.fr>

Généraliser l'outil PIX

au bénéfice de tous les acteurs de la médiation numérique

Après deux années de travail et d'expérimentation en commun sur les territoires, l'ANCT rejoint le GIP Pix pour renforcer le partenariat et l'inscrire dans la durée.

Grâce à ce partenariat renforcé, Pix met à la disposition de tous les acteurs de la médiation numérique deux outils

conçus avec l'ANCT pour accompagner les publics vers l'autonomie numérique : ABC Diag et ABC Pix.

Pix sera également utilisé pour développer et valoriser les compétences numériques des médiateurs et des aidants numériques.

Un outillage Pix mis à la disposition de tous les médiateurs : ABC Pix et ABC Diag



ABC diag

ABC Diag pour diagnostiquer la maîtrise des compétences numériques de base

Accessible librement à tous les acteurs du champ de l'inclusion numérique sur pix.fr/abc-diag sans création de compte préalable, ABC Diag est un test en ligne réalisable en 5 à 15 minutes. Il permet de faire le point de façon simple et ludique sur la maîtrise de quelques compétences de base : utilisation de la souris, saisie de texte dans des formulaires administratifs, messagerie électronique... Et ainsi de détecter et d'identifier des situations de fragilité numérique que l'aide d'un Conseiller ou d'un médiateur numérique pourra résoudre.



ABC pix

ABC Pix pour accompagner le développement des compétences numériques essentielles

Une fois le diagnostic initial réalisé, le Conseiller ou le médiateur peut proposer des séquences pédagogiques adaptées à la personne qu'il accompagne en intégrant ABC Pix dans son approche. Les tests ABC Pix sont conçus pour accompagner progressivement le développement des compétences numériques essentielles à l'exercice de sa citoyenneté en ligne (navigation sur Internet, bases de la bureautique, droits et risques du numérique...) : ils permettent au conseiller d'identifier plus précisément les besoins d'apprentissage et d'amener chaque personne à apprendre tout en se testant. Les tests ABC Pix sont proposés depuis une interface mise à disposition des conseillers qui en feront la demande.

Ils et elles témoignent

Hubert Dessinet

Coordinateur du Réseau cyber-base,
Communauté de communes Lacq-Orthez

Grâce aux tests ABC Pix, les apprenants se rendent compte qu'ils peuvent réussir des choses dont ils ne se seraient pas cru capables. Il y a des sujets sur lesquels ils ne sont pas à l'aise, mais les questions proposées par Pix sont suffisamment concrètes et ludiques pour qu'ils se sentent valorisés. Ils ne le prennent pas comme une réelle lacune sur laquelle on va les juger : ils voient le côté défi, plus que le côté évaluation. »

La mise à disposition d'ABC Pix, financée par France Relance, concerne exclusivement les structures de médiation numérique (publiques ou privées) : Espaces Publics Numériques, centres multimédia, MSAP/France Services, PIMMS, tiers-lieux, médiathèques, centres sociaux, CCAS, MJC, structures labellisées pass numérique etc...

Elles doivent remplir l'ensemble des critères suivants, à savoir :

- ✓ proposer des sessions d'acquisition de compétences numériques de base ou des actions de sensibilisation à la culture numérique ;
- ✓ être **ouvertes à tous les publics avec un objectif de mise en autonomie de leurs usagers, d'émancipation citoyenne et d'accès aux droits.**



Chaque structure volontaire devra procéder à une demande via un formulaire en ligne, accessible depuis la page : pix.fr/abc-pix. Les demandes seront étudiées au fil de l'eau.

Pour plus de précision sur les structures éligibles consultez la FAQ Pix [<https://support.pix.fr/fr/support/home>]

Dans les prochains mois des réunions d'informations en ligne seront organisées par territoire, en coordination avec les hubs et têtes de réseaux de la médiation numérique,

pour accompagner le déploiement d'ABC Pix auprès des structures.

Pix au service du développement et de la valorisation des compétences numériques des médiateurs et des aidants

Afin de contribuer à la professionnalisation des aidants numériques et valoriser les compétences numériques professionnelles des médiateurs et conseillers numériques,

Pix est également déployé dans le cadre de deux larges campagnes de certification des professionnels en situation d'aidants et des médiateurs numériques déjà en poste.

À propos de Pix

Initié en 2016, Pix est un Groupement d'intérêt public de droit français à but non lucratif, réunissant des acteurs engagés dans les domaines de l'éducation et de la formation. [Pix.fr](https://pix.fr) est un service public en ligne gratuit et ouvert à tous – élèves, étudiants, professionnels, demandeurs d'emploi, retraités... – pour évaluer et développer ses compétences numériques au travers de défis apprenants et ludiques. Il répond à un enjeu de société fort : lutter contre la fracture numérique en donnant les moyens à chaque citoyen d'améliorer et de valoriser sa maîtrise tout au long de la vie, au travers de la Certification Pix, reconnue par l'État et par le monde professionnel. Pix compte déjà 4 millions d'utilisateurs et a délivré plus de 100 000 certifications.



Jérôme Valais
Chef de projets numériques
Ville et Agglo de La Rochelle

Dans notre approche, le métier de médiateur numérique repose sur trois piliers : la posture d'accompagnement social, le respect d'une charte déontologique, et la maîtrise des compétences numériques. Pix nous permet de définir et valoriser ce troisième pilier. Au-delà, Pix est aussi un outil pour apprendre à s'adapter à tous types d'environnements numériques, ce qui est indispensable pour les médiateurs. »



Benjamin Marteau
Directeur de Pix

Après 2 ans de collaboration, nous sommes très fiers des programmes que nous avons mis en place avec l'ANCT et le Programme Société Numérique. Il existe une véritable urgence à permettre à tous les Français de développer leurs compétences numériques. Cela vaut plus particulièrement pour ceux qui en sont le plus éloignés. Notre conviction est que cela nécessite de réunir toutes les forces formatrices du pays autour de la co-construction de biens communs éducatifs.»



Marianne Bonfils
Responsable des projets relatifs à l'inclusion numérique
Département de la Charente-Maritime

La Certification Pix permet d'attester des compétences numériques des médiateurs, et la plateforme peut être utilisée pour progresser, grâce aux parcours et aux tutos. Elle a également l'intérêt d'être à la fois au service de la formation des médiateurs, mais aussi de l'accompagnement de leurs usagers. »

pix

Un partenariat entre l'ANCT et l'OPCO Uniformation

pour inciter les médiateurs et aidants numériques à se former à l'accompagnement des publics sur le numérique

Uniformation et l'ANCT actent par ce partenariat la mise en place de mesures financières incitatives à l'achat de formations pour les médiateurs et aidants numériques (cadres et directeurs également).

Cette mesure s'adresse à l'ensemble des professionnels des branches professionnelles portées par Uniformation, qui mènent de manière plus ou moins substantielle des actions de médiation ou d'accompagnement numérique. Cette mesure ne concerne donc pas uniquement les parcours de formation « médiation numérique » mais aussi d'autres parcours de formation où les enjeux de médiation/ accompagnement numérique sont présents.

Gardien(ne)s d'immeuble qui sont parfois amenés à accompagner les habitants sur leurs usages numériques, aides à domicile qui accompagnent des personnes en situation de

dépendance à l'utilisation des outils numériques, chargé(e)s d'accueil de lieux d'information qui orientent les usagers en difficultés avec leurs démarches administratives numériques, animateur(trice)s qui sensibilisent des jeunes sur une utilisation responsable des réseaux sociaux, médiateurs numériques qui accompagnent des personnes âgées vers l'autonomie dans les usages du numérique, pourront voir leurs demandes de formation financées dans le cadre de ce partenariat.

Les formations demandées doivent porter sur le développement des compétences des professionnels pour garantir l'inclusion des publics en difficultés avec l'utilisation du numérique et leur accompagnement vers l'autonomie dans ces usages.



Liste des thématiques des formations

- Diagnostiquer le niveau d'autonomie numérique et les besoins d'accompagnement des publics
- Adopter la bonne posture d'accompagnement vers une autonomie numérique
- Accompagner les professionnels face à la fracture numérique des usagers
- Organiser et animer des actions de médiation numérique
- Connaître les règles juridiques de protection des données à caractère personnelles pour accompagner des publics dans l'accès à leurs droits



David Cluzeau
Président d'Uniformation

Uniformation est engagé depuis de nombreuses années dans la lutte contre les exclusions, notamment celles qui concernent les usages du numérique. Depuis 2014, nous avons financé près de 2 000 départs en formation en lien direct avec la médiation numérique. La signature de la convention avec l'ANCT va nous permettre d'intensifier significativement les efforts pour le développement des compétences des professionnels de la cohésion sociale sur cette thématique. »



Liste des professionnels qui pourront bénéficier de ces formations

Les professionnels qui pourront bénéficier de ces formations sont tous ceux qui ont une fonction d'accompagnement ou de médiation numérique : agent(e) d'accueil, animateur(trice), aide à domicile, conseiller(ère), médiateur(trice) numérique, etc.



uniformation



Enveloppe globale de **4,4 millions** d'euros, dont 2,6 millions d'euros financés par France Relance, pour permettre l'achat de 2000 formations certifiantes et non certifiantes.

Un partenariat entre l'ANCT et l'Union Nationale des Centres communaux ou intercommunaux d'action sociale (UNCCAS) pour inciter les CCAS à former leurs agents et leur encadrement aux enjeux et pratiques de l'inclusion numérique

• Le réseau national des CCAS

Établissements publics investis d'une mission de prévention et de développement social, les centres communaux et intercommunaux d'action sociale (CCAS/CIAS) mettent en œuvre la politique sociale de leur municipalité/intercommunalité. Au quotidien, les CCAS sont des lieux d'information, d'accès aux droits, d'accompagnement social et de lutte contre l'isolement de nombreux publics : personnes âgées et/ou en situation de handicap,

personnes en difficulté, en situation de précarité. Ils sont regroupés au sein de l'UNCCAS, une association d'élus locaux - maires et maires-adjoints aux solidarités – chargée depuis 1926 de les représenter, les accompagner, les outiller. Avec ses 4000 CCAS et CIAS adhérents, le réseau UNCCAS, structuré en Unions départementales de CCAS (UDCCAS), couvre les besoins sociaux de 75% de la population, en métropole et outre-mer.

Le partenariat UNCCAS-ANCT

L'ANCT soutient la formation des agents territoriaux des CCAS/CIAS aux enjeux et pratiques d'inclusion numérique, la connaissance de l'évolution des besoins sur les territoires et le partage de bonnes pratiques. 3 axes structurent le partenariat sur 2021-2022 :

Axe 1 | Former et outiller les agents territoriaux, travailleurs sociaux, encadrants des CCAS/CIAS via :

- le déploiement de formations décentralisées, sur mesure, auprès des Unions départementales de CCAS, en métropole et outre-mer ;
- des formations-action, notamment à l'utilisation d'Aidants Connect, afin de sécuriser les pratiques d'accompagnement aux démarches administratives menées par les CCAS, dans une logique d'accès aux droits, d'accompagnement social et de lutte contre l'isolement.

Axe 2 | Contribuer à mieux connaître l'évolution des besoins sociaux et des fragilités numériques observées sur le terrain, notamment via la prise en compte de l'inclusion numérique dans les démarches d'analyse des besoins sociaux menées par les CCAS la première année du mandat municipal.

Axe 3 | Promouvoir le partage de bonnes pratiques des CCAS/CIAS engagés dans des stratégies locales d'inclusion numérique, en lien avec leurs partenaires, et alimenter les travaux nationaux pour contribuer à l'inclusion numérique sur l'ensemble des territoires.

UNCCAS
Union Nationale
des Centres Communaux d'Action Sociale

Formation et certification des Conseillers numériques France Services

Dans le cadre de **France Relance**, l'État finance la formation et l'activité de 4 000 Conseillers numériques qui proposeront des ateliers d'initiation et de formation au numérique pour tous les Français.

Dans le cadre de cette mesure, l'État a décidé de s'engager fortement sur la formation de ces professionnels afin qu'ils proposent des ateliers de qualité et des aides personnalisées.

Leur formation permettra notamment d'obtenir les certifications suivantes :

- ✓ le certificat de compétences professionnelles (CCP) « Accompagner différents publics vers l'autonomie dans les usages des technologies, services et médias numériques » correspondant au premier CCP du titre professionnel de niveau 5 « Responsable d'Espace de Médiation Numérique » ;
- ✓ la certification Pix démontrant la maîtrise des compétences numériques attendues dans le cadre de ce certificat de compétences professionnelles.

Plusieurs parcours de formation seront proposés en fonction du niveau de compétences initial du candidat. Cette mesure répond ainsi aux besoins actuel et futur de développer la formation au métier de médiateur numérique et de valoriser cette filière professionnelle.



Luc Carvounas
Président de l'UNCCAS

Parce qu'ils accompagnent quotidiennement de nombreux publics en situation de vulnérabilité ou de précarité sur leur territoire, les CCAS sont particulièrement au fait des problématiques sociales exacerbées par la crise sanitaire et partant, économique. Dans ce contexte, la question de l'inclusion numérique est un défi collectif. Les collectivités locales et leur CCAS y répondent au travers de leurs nombreuses initiatives relevant de l'accès aux droits et de l'accompagnement social. Et ce notamment, grâce à des personnels formés, informés et outillés. Il est primordial qu'ils puissent travailler de concert avec l'État sur cette question de société. »



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*
